



Site inscrit

Date de protection : **12 juin 1967** ~ Superficie : **554,27 ha**

L'ensemble formé par l'île de Schoenau-Rhinau entre le grand canal d'Alsace et le cours du Rhin

Schoenau, Sundhouse, Rhinau

Le site présente une biodiversité remarquable ainsi que des points de vue sur les berges du Rhin.



Abondamment habitée par la faune et la flore, l'île a pourtant été créée artificiellement pour répondre aux besoins en électricité. Une riche biodiversité s'exprime à travers des milieux variés : forêts alluviales, forêts à bois dur et à bois tendre, milieux ouverts constitués de petites zones humides et vieux Rhin et ses annexes. La richesse faunis-

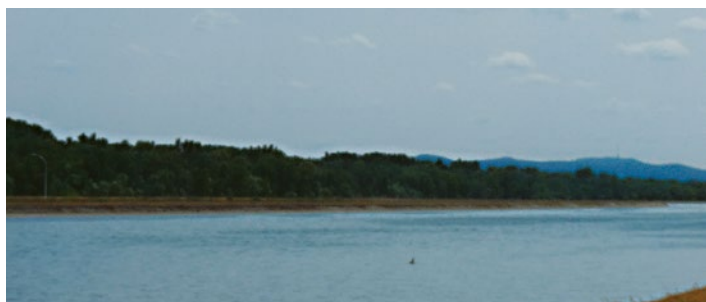
tique trouve refuge à travers cette mosaïque de milieux : entomofaune (papillons, libellules...), reptiles (crapaud sonneur, grenouille verte...), mammifères (martre, renards...), oiseaux (colverts, fuligules...) et poissons (brochet, perche...) sont d'une grande diversité. Les berges offrent une vue dégagée sur le Rhin.



Zone humide sur l'île

Critères de classement

→ **Pittoresque**



Vue sur l'île de Schoenau-Rhinau depuis la digue

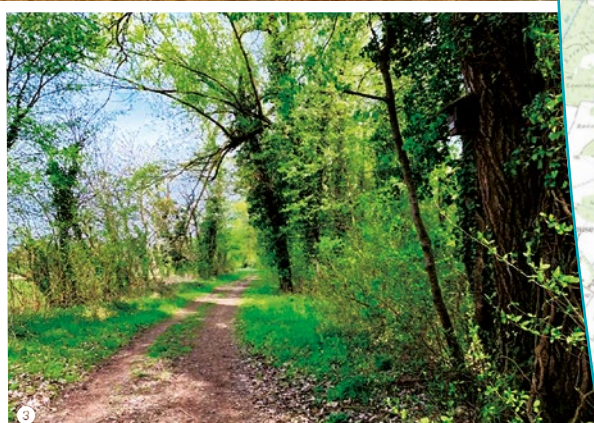


L'ensemble formé par l'île de Schoenau-Rhinau

entre le grand canal d'Alsace et le cours
du Rhin

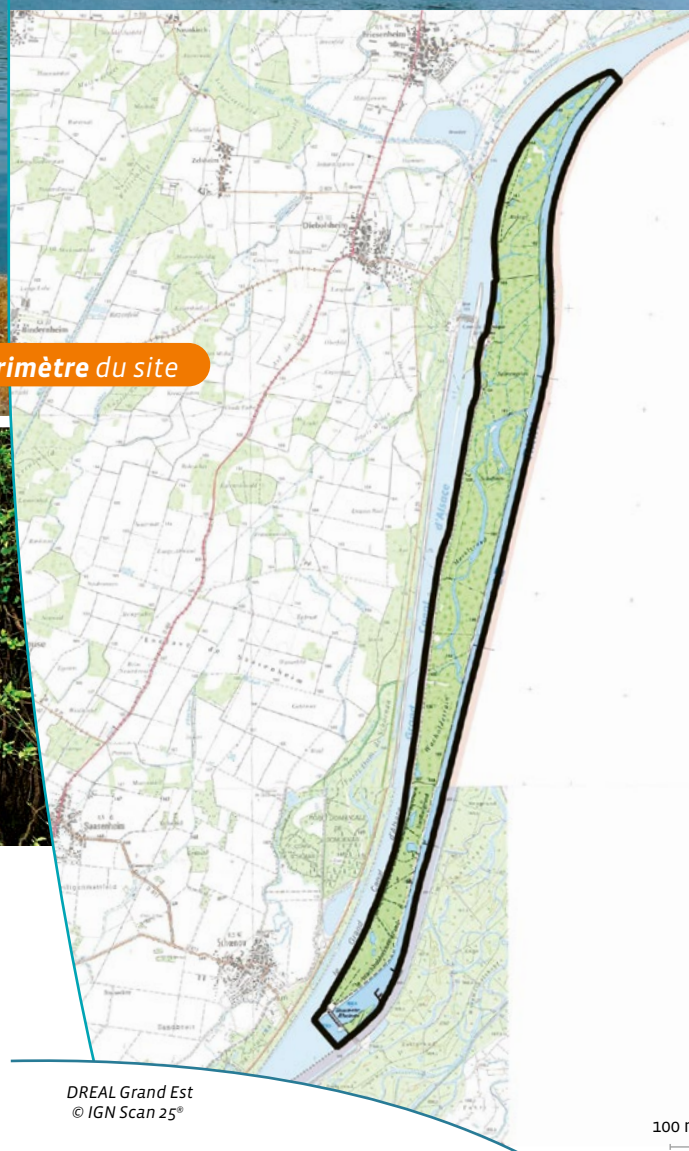


Périmètre du site



1-2 ~ Vue sur l'île de Schoenau-Rhinau depuis la digue

3 ~ Chemin forestier sur l'île



Inventaires - Autres mesures de protection

→ Réserve naturelle nationale de l'île de Rhinau, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Rhin.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.